

## Revendications des membres Force Ouvrière pour le Comité de travail Été 2019.

### **Dispositions pour l'activité.**

- ✓ Application de l'article 5 de l'accord NAO 2015.
- ✓ Révision de l'article 8 Pénibilité du comité de travail Été 2015.
- ✓ Application du communiqué Direction N°6 du 15 mars 2015.
- ✓ Application de l'usage pour la remise des plannings aux commerciaux.
- ✓ Nous demandons que toutes les règles appliquées en PLT le soient également en GQP.
- ✓ Mise en place d'un plan canicule.
- ✓ Retour aux axes pour les commerciaux demandeurs.
- ✓ Aucun shuintage dans la construction des plannings.
- ✓ Remise des plannings provisoires avec toutes les PS et FS.
- ✓ Quid de la suspension des repiquages
- ✓ 10 repos par planning en construction planning PLT.
- ✓ Impossibilité de faire 2 Tarbes en 7 jours et isoler les A/R et Arn.
- ✓ Aucun passage par la gare d'Austerlitz pour les PS et FS des agents Tourangeaux.
- ✓ Maximum 15 jours entre 2 doubles repos pour les plannings ayant 13 repos.
- ✓ Maximum 16 jours entre 2 doubles repos pour les plannings ayant 14 repos.
- ✓ Aucune PS avant 7h00 juste derrière une Arn.

### **Maintien des FS et PS.**

- ✓ 30mns de Fs sur les rotations des Rennais lorsque ces derniers versent en gare.

### **Disposition pour les périodes de fortes activités.**

- ✓ Maintien des quatre plannings sans période de forte activité.
- ✓ Maintien des 143 heures maximum en période d'activité normale.

### **Coupure sur fonction avec transversale.**

- ✓ Pas de coupure supérieure à 4 heures ou comptabilisation des heures au-delà.
- ✓ Addition des coupures sur les fonctions avec une ou plusieurs transversales et déclenchement d'une chambre de jour lorsque l'addition est supérieure à 3 heures.

### **Chambre de jour / découcher.**

- ✓ Maintien de la chambre pour les agents qui ont une PS après 11 heures.
- ✓ Si sur un découché une des deux journées est supérieur à 9h45 repos à suivre.
- ✓ 1 seul découché par planning avec une Fs postérieure à la Ps ou pour tous les découchés avec une Fs postérieure à la Ps, on ajoute 50% de la coupure de nuit dans la coupure à résidence.
- ✓ Découcher de plus de 24 heures Ps/Fs, 1 repos à suivre.
- ✓ Si nuitée en découché inférieure à 8 heures, repos à suivre.

### **Réserve.**

- ✓ Maintien des horaires de Réserve.
- ✓ 1 week-end samedi / dimanche positionné en PLT sur la période de réserve.
- ✓ Pas de fonction supérieure à 9h45 avant JNT pour les temps partiels ayant un seul JNT.
- ✓ Pas de réserve en même temps pour les couples.
- ✓ Personnel en réserve prioritaire sur les intérimaires.
- ✓ Pas de shuintage sur les fonctions de réserve.
- ✓ 5 découchés maximum en réserve.
- ✓ 10 repos graphiqués sur la période de réserve.
- ✓ Consigne de la fonction ou de l'horaire de réserve 3 jours avant la date contre émargement.
- ✓ Maximum 2 réserves par an.

 **Disposition pour le personnel senior de plus de 55 ans.**

- ✓ *Planning de 135 heures pour les commerciaux.*
- ✓ *Volontariat pour les repiquages.*

 **Disposition pour les temps partiels**

- ✓ *Equilibre des semaines de travail.*
- ✓ *Respect des 17h30 hebdomadaire pour les mi-temps thérapeutique.*
- ✓ *Pas de fonction supérieure à 9h45 avant un JNT même en réserve.*

Montparnasse, le 1 juin 2019

Les membres de la commission planning